



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Haute-Loire"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PANC PANC

Données au 07/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 21 310 116 584 euros

Nombre d'aides : 8 092 542

Nombre d'entreprises : 1 995 583

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 2 775 191 120 euros

Nombre d'aides : 1 023 414

Nombre d'entreprises : 258 641

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 59 969 814 euros

Nombre d'aides: 23 798

Nombre d'entreprises : 6 342



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

RANC PRIANC

Données au 19/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 134 756 912 919 euros

Nombre de prêts : 662 923

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes



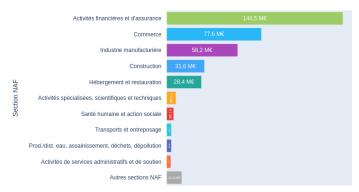


Montant total: 14 855 138 915 euros

Nombre de prêts : 87 005

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 376 161 840 euros

Nombre de prêts : 2 206



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 01/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 3 428 972 836 euros

Nombre de reports : 112 538

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes



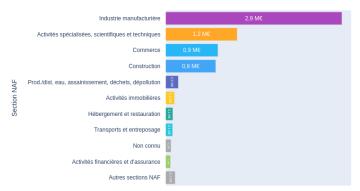


Montant total: 376 674 996 euros

Nombre de reports : 11 316

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 6 701 566 euros

Nombre de reports : 275



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 143 685 470 euros

Nombre d'aides: 170 777

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 4 727 422 euros

Nombre d'aides: 5 394



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes

